

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2015-146</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Adoption du Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome)</b>
<b>Date : Le 8 juin 2015</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome) (Annexe 1 : Plan de localisation).

La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 4 juin 2015. Les dispositions applicables sont celles de l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1). Aucune demande n'ayant été reçue par la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement.(Annexe 2 :Second projet).

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts	Impacts	2015	2016	2017
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2015 \_\_\_\_\_ 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2015 / 06 / 08

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Adoption au prochain conseil de la Ville

**PERSONNES CONSULTÉES**

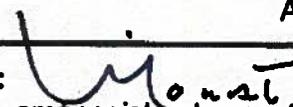
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

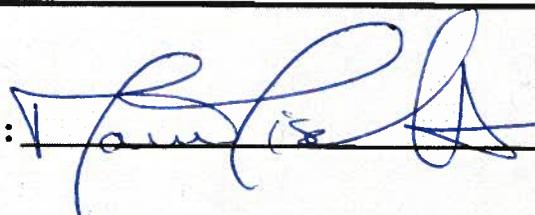
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport à la résolution CV-2015-02-55.

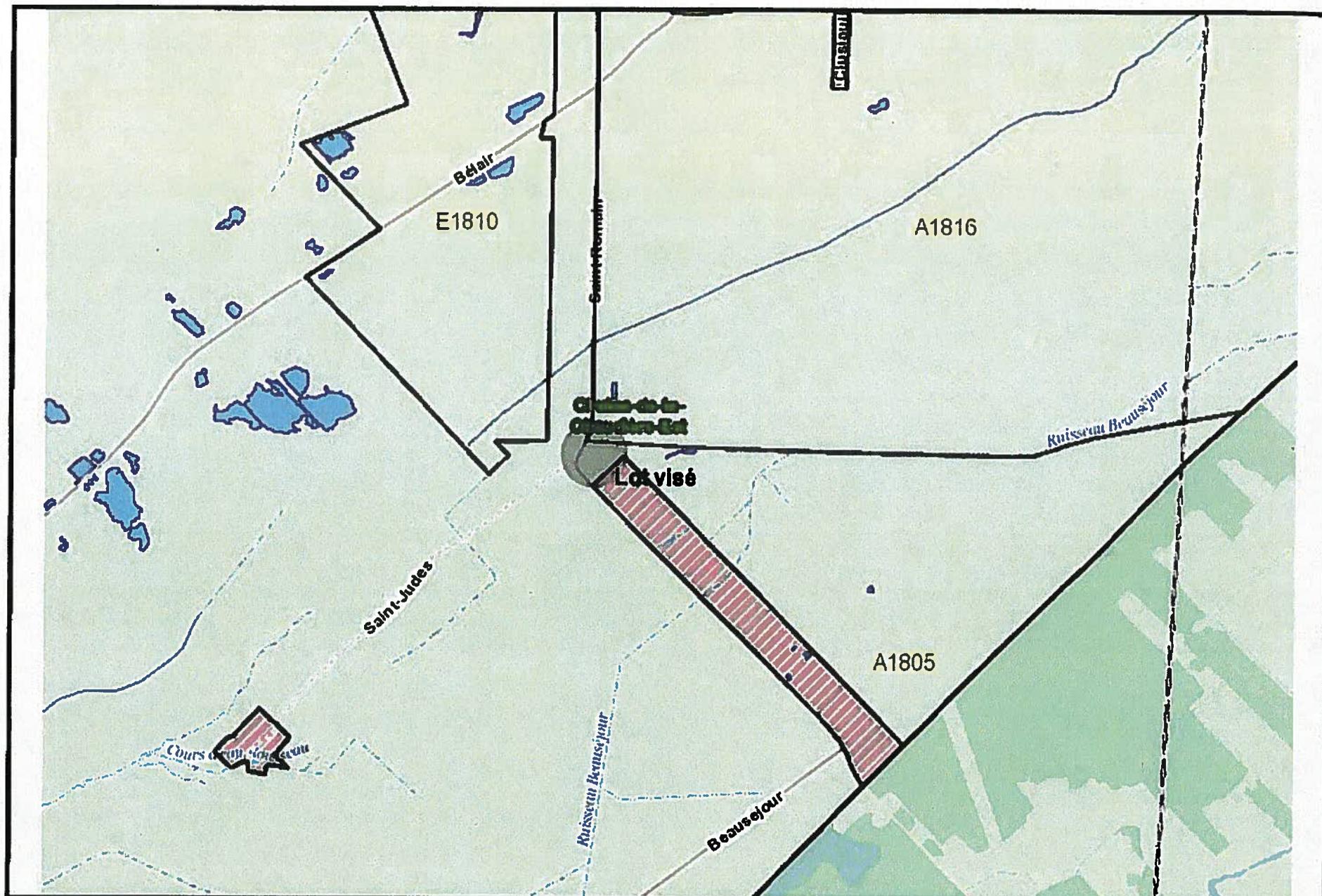
**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation  
Annexe 2 : Second projet

Préparé par :  Michel Monat, aménagiste et avocat		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 2015 / 06 / 08	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

Signature de la Direction générale :  Date : 2015 / 06 / 08



Lot visé

03/06/2015 11:40:58



Ville de Lévis Cette carte n'a aucune valeur légale



URBA-2015-146  
Annexe 1

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2015-103</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome)</b>
<b>Date : Le 22 avril 2015</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 8 décembre 2014, le conseil de la Ville a adopté le Projet de règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome) (Annexe 1 : Plan de localisation).

L'actuelle demande de modification du *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* vise à permettre la construction d'une résidence sur un terrain bénéficiant d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), mais situé à l'extérieur d'un îlot déstructuré.

Le 14 avril 2015, une assemblée publique de consultation s'est tenue.

### **Assemblée publique de consultation**

**Consultation publique sur le Projet de règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint Jean Chrysostome)**

Le président explique les modifications proposées ainsi que leurs effets sur les règlements d'urbanisme de la Ville. Madame Julie Tremblay décrit plus en détail, à l'aide d'une présentation, le projet de règlement.

Les commentaires suivants sont exprimés :

- Deux citoyens émettent des commentaires. Le premier commentaire provient du demandeur à l'origine du projet de règlement. Le commentaire porte sur la partie du lot inclus pour construction résidentielle au projet de règlement. Le plan illustré à la présentation Powerpoint identifie cette partie de lot en hachuré. Le demandeur affirme que le tout est conforme à sa demande;
- Un autre citoyen demande si d'autres lots bénéficiant eux aussi d'une autorisation autre qu'agricole sur l'ensemble du territoire de Lévis pourraient faire l'objet de modifications réglementaires ultérieures de même nature;
- Un des membres de la commission répond par l'affirmative mais en émettant les nuances nécessaires et en précisant que le projet de règlement présenté ce soir inclut un lot contigu à un îlot déstructuré et rappelle l'historique de ce dossier qui justifie le dépôt de ce projet. De plus, il est mentionné que ce projet de règlement ne cause pas de préjudices pour l'agriculture dans ce secteur.

En terminant, Mme Tremblay précise l'échéancier prévu pour l'entrée en vigueur du règlement visé par ce projet.

Direction de l'urbanisme  
Transmis au CE le :

**28 AVR. 2015**

Original: M.M.

Copie: \_\_\_\_\_

CCUA-2015-00-045

Recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement par l'adoption du Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Pour faire suite au point 3, considérant que les citoyens présents n'ont exprimé aucun commentaire de nature à s'opposer au projet de règlement, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome), sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-55.

**NALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

N/A

**FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)**

Coûts	Impacts	2015	2016	2017
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
  - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2015	2016	2017
		_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2015 / 04 / 27

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Prochaine séance du conseil de la Ville

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

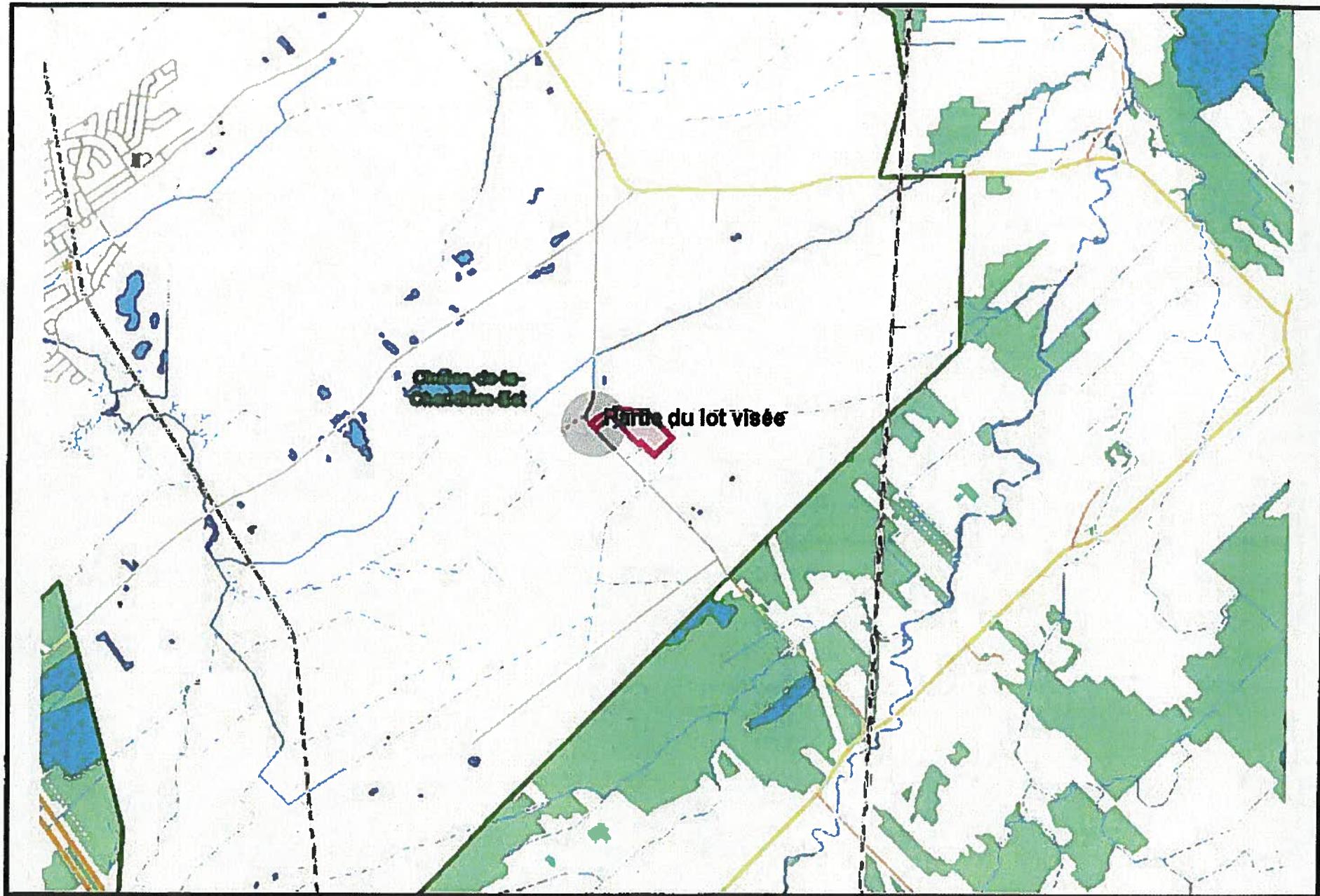
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome), et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-02-55.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :            Annexe 1 : Plan de localisation

<b>Préparé par :</b>  Michel Monat, aménagiste et avocat		<b>Titre d'emploi :</b> Conseiller en urbanisme
<b>Recommandé par :</b>		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
<b>Commentaires :</b>		
<b>Signature de la Direction :</b> 		<b>Date :</b> 2015 / 04 / 27

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
<hr/> <hr/>	
<b>Signature de la Direction générale :</b> _____	<b>Date :</b> /    /



1 / 3

Partie du lot visée

Lot 2 059 305

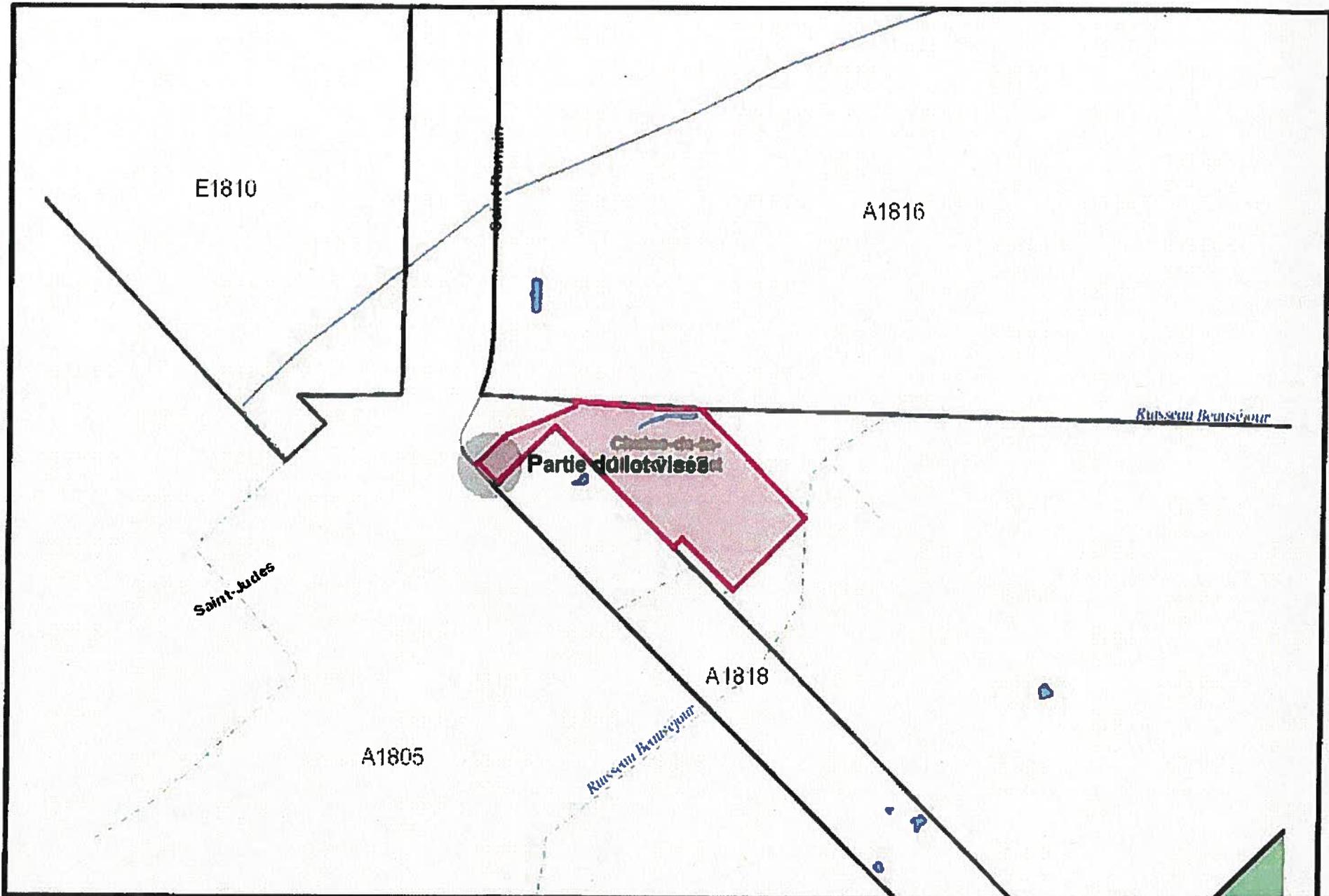
21/04/2015 04:45:11



Ville de L vis: Cette carte n'a aucune valeur l gale.



2 / 3



0 260 520 Mètres

Partie du lot visée

Lot 2 059 305

21/04/2015 04:43:18



Ville de Lévis - Cette carte n'a aucune valeur légale.

URBA-2015-103  
Annexe 1

